EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Convoqué le vendredi 24 novembre 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

OBJET : AVANCE SUR SUBVENTION AU C.C.A.S.

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	Procuration
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	28
Nombre de pouvoirs	:	06
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Considérant que le budget primitif de la commune ne sera voté qu'au mois de mars 2018, il est proposé au Conseil Municipal, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement du CCAS, de réaliser une avance sur subvention. L'avance représenterait 25 % de la subvention accordée en 2017, soit un montant de 210 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : D'attribuer une avance sur subvention au CCAS d'un montant de 210 000 euros représentant 25 % de la subvention accordée en 2017.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

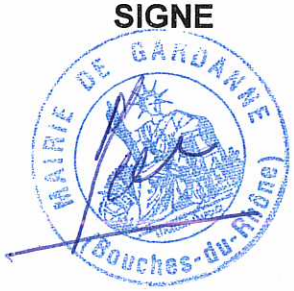

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 01 DEC. 2017
AFFICHEE LE : 01 DEC. 2017
ACCUSE RECEPTION PAR SOUS PREFECTURE LE : 01 DEC. 2017